

ZONES D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

DEC. 2023



**RAPPORT DE SYNTHÈSE
DE LA CONCERTATION**

Introduction

Le présent rapport propose une synthèse de la concertation sur les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR). Cette concertation était organisée, du 13 novembre au 8 décembre 2023, par les communes membres de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA).

Ce rapport est destiné aux élus locaux. Il pourra être utilisé comme un outil d'aide à la prise en compte des avis formulés par les habitants. Toutefois, **les résultats présentés ci-après doivent être interprétés et utilisés avec prudence compte tenu du faible nombre de participants. Les 55 avis retenus pour l'ensemble des communes ne sont pas représentatifs de l'avis général des habitants.**

Le rapport est décomposé comme suit :

1. Le contexte réglementaire.....	3
2. Le calendrier de définition des zones	4
3. Les étapes de la démarche territoriale	5
4. La cartographie communautaire	5
5. Les modalités et organisation de la concertation	9
6. Les résultats de la concertation	9
7. Eléments de synthèse de la concertation par commune.....	12
8. Avis du public anonymisés	21
Conclusion.....	31

1. Le contexte réglementaire

La **loi d'accélération de la production des énergies renouvelables**, dite loi « APER », du 10 mars 2023 vise à renforcer le déploiement des énergies renouvelables pour garantir la sécurité d'approvisionnement et décarbonation énergétique de la France.

Elle s'inscrit dans la poursuite des objectifs énergétiques fixés par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour 2050,

- Solaire : 100 GW, soit une multiplication par 10 de la production solaire,
- Eolien terrestre : 40 GW, soit une multiplication par 2 de la production éolienne,

Les objectifs de cette loi s'articulent autour des 4 axes suivants :

- Planifier le déploiement des énergies renouvelables,
- Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables,
- Mobiliser le foncier déjà artificialisé pour les projets d'énergies renouvelables,
- Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires concernés.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération sur les sites qu'elles trouvent les mieux adaptées pour des projets d'énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire, l'éolien, la méthanisation, l'hydroélectricité, la chaleur renouvelable (chaufferies bois et réseaux de chaleur), etc.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoirement mis en place en dehors des zones d'accélération. Ces comités seront obligatoirement composés des communes d'implantation et des communes limitrophes.

Les porteurs de projet seront, prioritairement, incités à se diriger vers ces zones d'accélération pour les raisons suivantes :

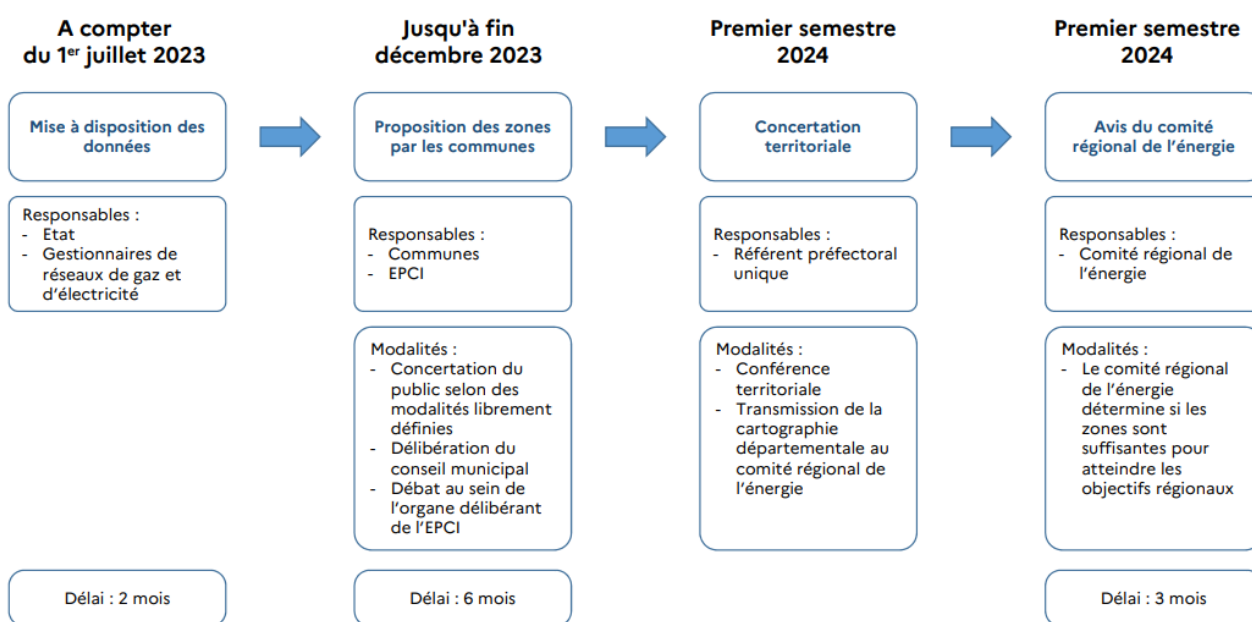
- La volonté politique et l'adhésion locale,
- Les avantages financiers (bonus pour les appels d'offre, tarifs d'achats préférentiels de l'électricité, etc),
- Les avantages administratifs (délais d'instruction réduit pour l'autorisation des projets, etc).

A terme, les communes pourront inclure les zones d'accélération dans leurs documents d'urbanisme grâce à des procédures de modification simplifiée.

2. Le calendrier de définition des zones

La date limite de transmission des zones d'accélération à la Préfecture de Maine-et-Loire étaient fixée au 31 décembre 2023. Cette échéance étant dépassée pour la plupart des collectivités du Maine-et-Loire, les communes pourront toutefois communiquer leurs zones « au fil de l'eau », d'ici fin février 2024.

LE CALENDRIER POUR DÉFINIR DES ZONES D'ACCÉLÉRATION



Au premier trimestre 2024, le référent préfectoral désigné en Maine-et-Loire présentera les zones d'accélération lors d'une conférence territoriale. Il transmettra ensuite la cartographie des zones d'accélération pour avis au comité régional de l'énergie. Deux options seront alors possibles :

- Si les zones d'accélération sont suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques régionaux alors le référent préfectoral arrêtera les zones après avoir recueilli l'avis conforme des communes,
- Si les zones d'accélération sont insuffisantes alors le référent préfectoral demandera aux communes l'identification de zones complémentaires.

Une fois seulement ce travail réalisé, les communes qui le souhaitent pourront identifier des zones d'exclusion pour lesquelles l'implantation de projets d'énergies renouvelables ne seront pas autorisées.

3. Les étapes de la démarche territoriale

Pour accompagner les communes dans la définition des ZAE nR, la CCVHA et le Sié ml ont engagé les démarches suivantes :

- Présentation du cadre des ZAE nR en **Commission Environnement** (13/09),
- Présentation de la stratégie de définition des ZAE nR en **Conférence des Maires** (18/09),
- **Mise à disposition des documents** d'aide à la définition des ZAE nR pour les communes (25/09),
- Organisation de **Webinaires d'information** sur l'éolien et le solaire (28 et 03/10),
- **Intervention à la demande** et suivi régulier de la démarche ZAE nR.

Les documents mis à disposition des communes étaient les suivants :

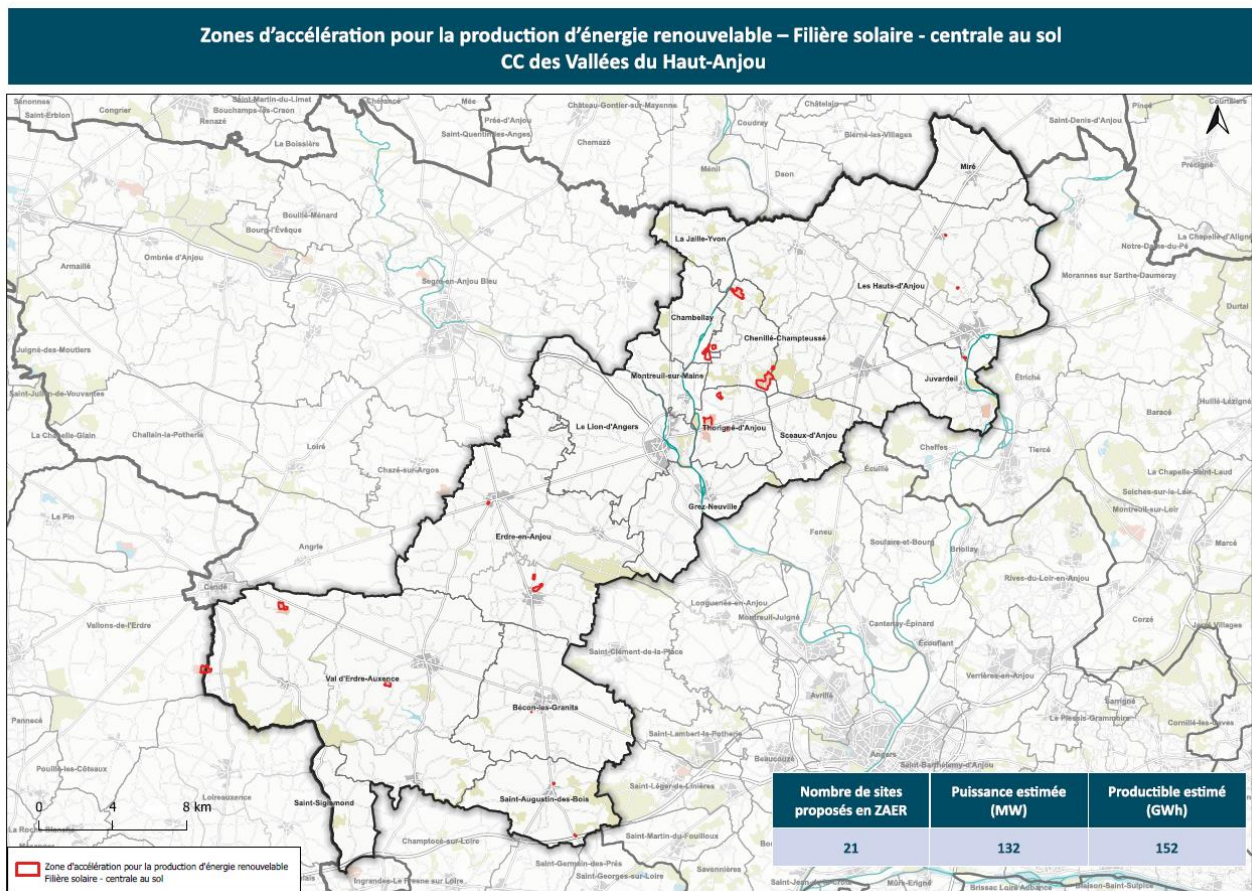
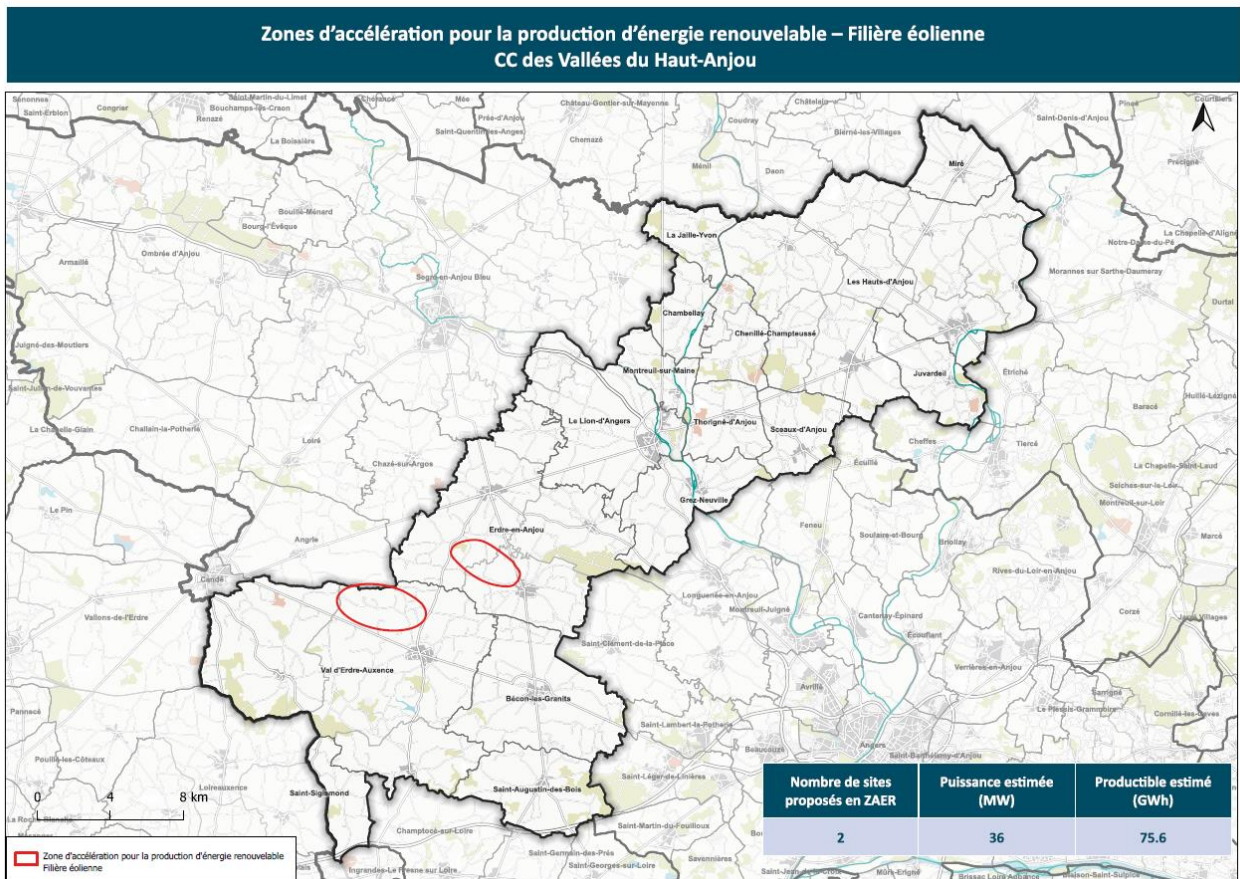
- Atlas cartographique des ZAE nR potentielles à partir de base de données nationales,
- Modèle de délibération sur les modalités et le bilan de la concertation, ainsi que l'arrêt des ZAE nR,
- Formulaire complémentaire pour les remontées de ZAE nR à ajouter,
- Note méthodologique et notice explicative des documents,
- Supports de communication.

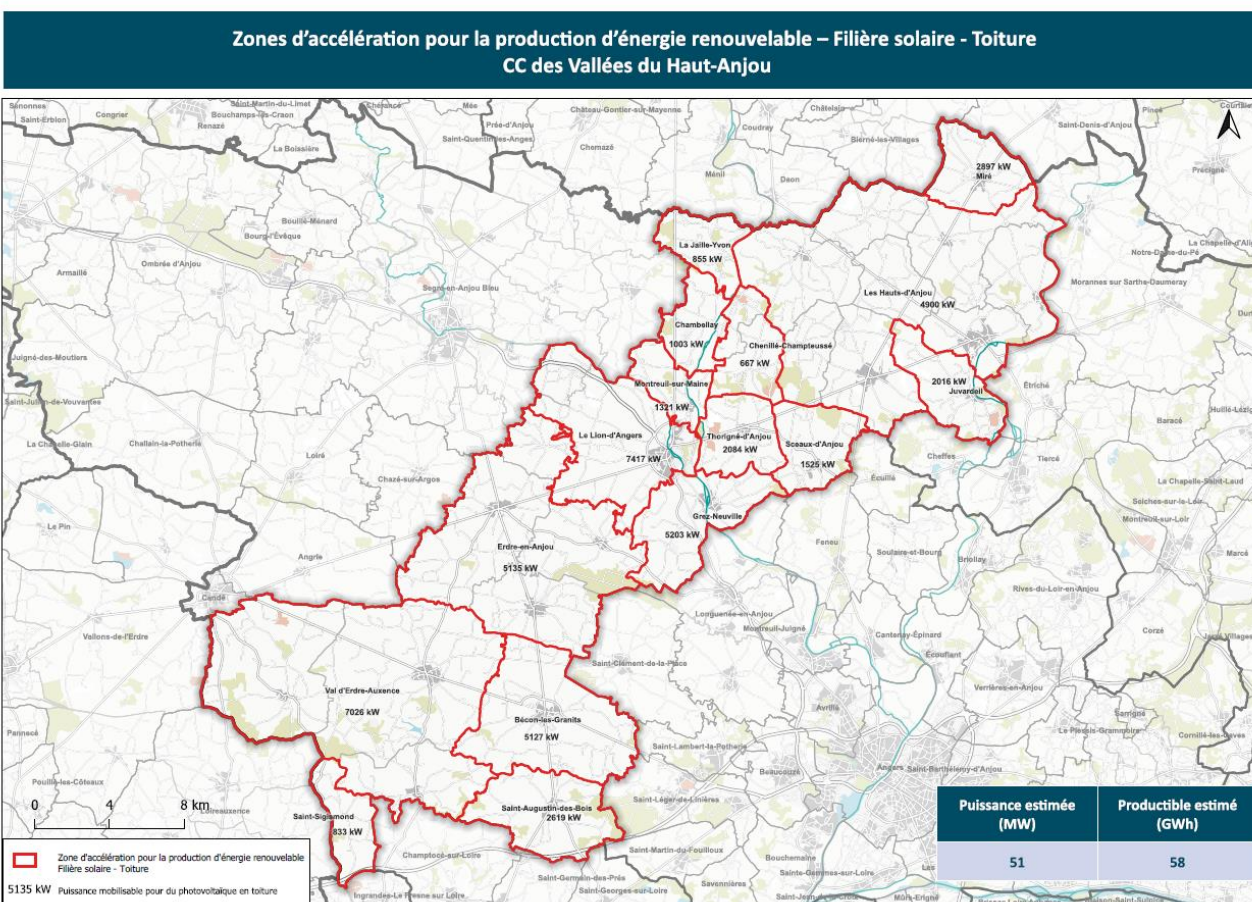
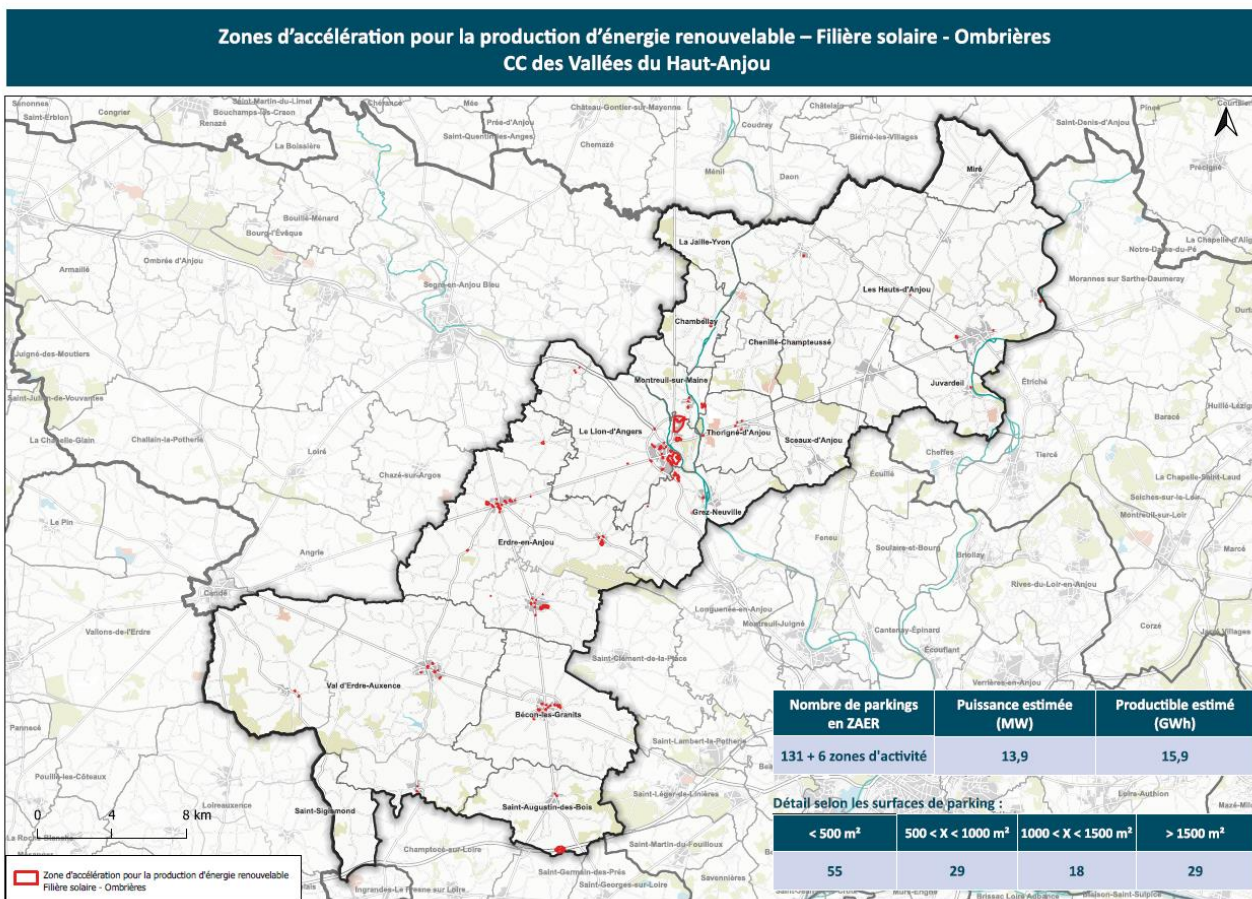
Toutes les communes ont tenu **les délais très courts** pour définir leurs ZAE nR entre le **25 septembre et le 20 octobre 2023** (20 jours ouvrés).

4. La cartographie communautaire

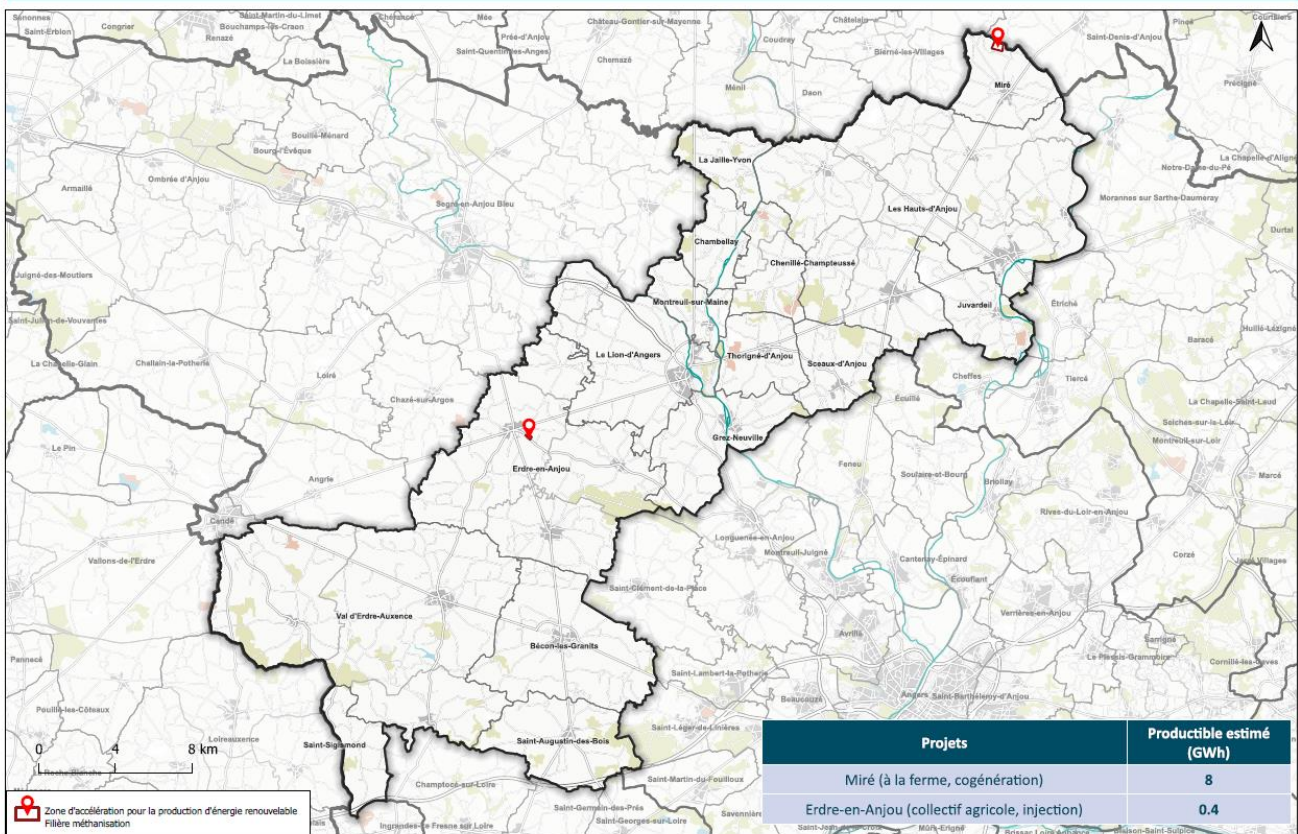
A l'échelle de l'intercommunalité, les ZAE nR définies par les communes pourraient contribuer à près de 85% de l'objectif énergétique fixé dans le cadre du Plan Climat à l'échelle de l'Anjou Bleu en 2030 (ABC + CCVHA). Cette approche à une valeur seulement indicative, car elle ne tient pas compte de la production actuelle, et de certains projets déjà existants ou autorisés dans les communes mais non identifiés en tant que ZAE nR.

	Nombre de sites proposés en ZAE nR	Production estimée ZAE nR (GWh)	Objectifs énergétique du Plan Climat de l'Anjou Bleu (GWh) en 2030	Taux de contribution des ZAE nR / Objectif PCAET 2030
EOLIEN	2	75,6	89,5	85%
SOLAIRE :	152	225,9	76,8	294%
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>	131	152	-	-
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>	21	15,9	-	-
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>	-	58	-	-
METHANISATION	2	8,4	98,2	9%
CHALEUR RENOUVELABLE	2	0,2	102,6	0%
TOTAL	158	310,1	367,1	85%

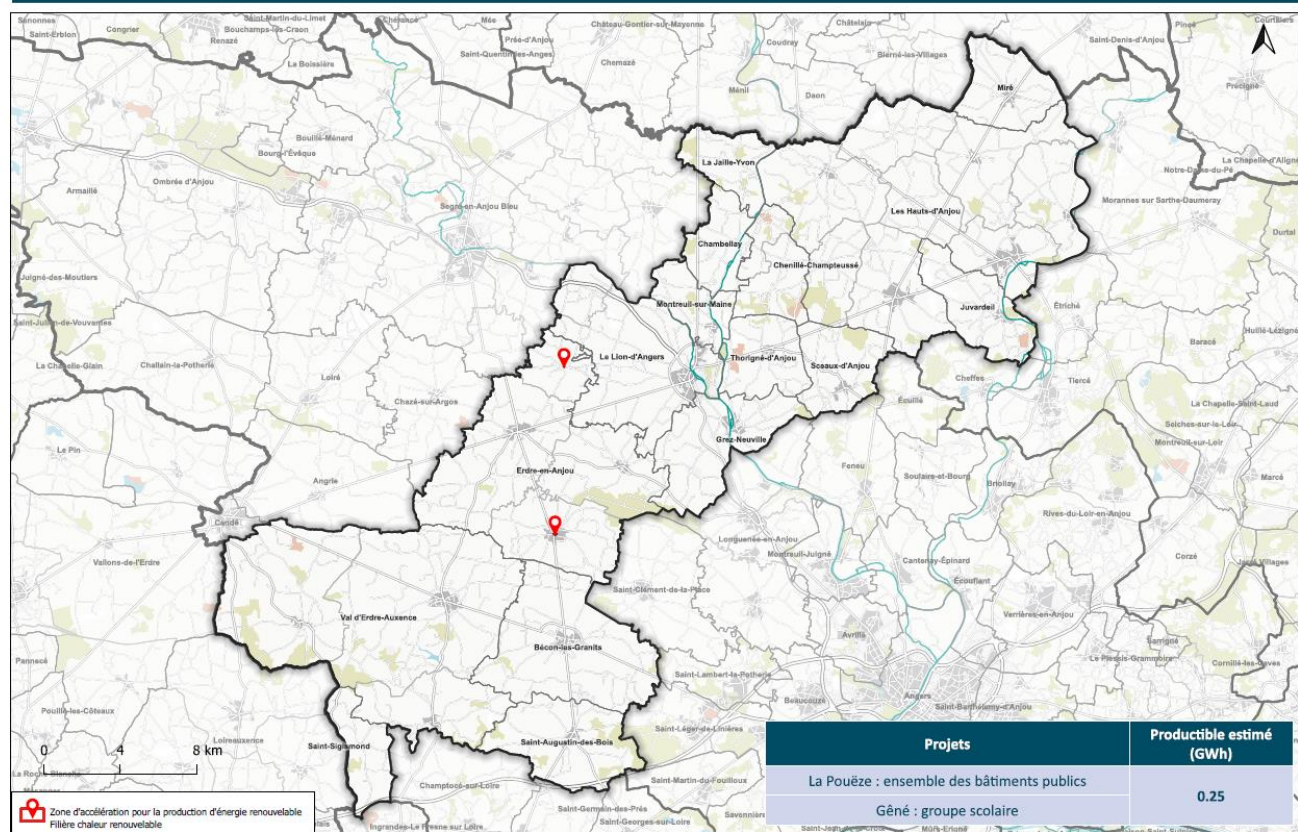




**Zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable – Filière méthanisation
 CC des Vallées du Haut-Anjou**



**Zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable – Filière chaleur renouvelable
 CC des Vallées du Haut-Anjou**



5. Les modalités et organisation de la concertation

Suite à la Commission environnement et à la Conférence des Maires du 13 et 18 septembre 2023, les communes ont fait le choix de mettre en œuvre une concertation uniforme sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou.

La concertation s'est tenue du 13 novembre au 08 décembre inclus (25 jours) pour l'ensemble des communes. Pour recueillir les avis des habitants, les communes ont mis en ligne sur leurs sites internet un **formulaire d'enquête** associé aux atlas des ZAEnR qu'elles avaient identifiés. Ce formulaire était également hébergé sur le site internet de la Communauté de communes.

Trois communes avaient également choisi de mettre à disposition un registre en mairie (Erdre-en-Anjou, Bécon-les-Granits, Thorigné d'Anjou). Aucune remarque n'a été formulé sur les registres en mairie.

Les choix de communication sur la concertation étaient libres pour les communes. La communication a été importante à toutes les échelles (Communes, EPCI, Pays) : spot radiophonique sur Oxygène radio, articles de presse dans le Courrier de l'Ouest, Ouest France et Haut-Anjou, réseaux sociaux « Facebook », flyers, réunions d'information, etc.

D'ici février 2024, Les communes devront délibérer pour expliquer les suites à donner aux remarques de leurs habitants, acter le bilan de la concertation et arrêter les ZAEnR. Le présent rapport de synthèse servira d'appuis aux communes pour prendre en compte les avis de leurs habitants avant la restitution finale de leurs ZAEnR au référent préfectoral.

6. Les résultats de la concertation

Entre le 13 novembre et le 08 décembre 2023, **41 personnes** se sont exprimées sur les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables. 65 remarques en ligne ont été formulées. **55 avis ont été retenus** dans le cadre du présent rapport de synthèse. En effet, une dizaine de remarques n'ont pas été prises en compte (erreurs d'enregistrement).

	Nombre d'avis	Pourcentage
ERDRE-EN-ANJOU	26	47%
VAL D'ERDRE-AUXENCE	7	13%
LE LION-D'ANGERS	5	9%
LA JAILLE-YVON	4	7%
JUVARDEIL	4	7%
GREZ-NEUVILLE	4	7%
BECON-LES-GRANITS	3	5%
MONTREUIL-SUR-MAINE	1	2%
THORIGNÉ-D'ANJOU	1	2%
TOTAL	55	100%

La mobilisation des habitants sur ce sujet est jugée plutôt faible et inégale entre les communes. En effet, seulement **9 communes sur 16 ont enregistré des remarques**. Les habitants de la commune d'Erdre-en-Anjou

se sont plus fortement exprimés que dans les autres communes du territoire (47% des avis). La deuxième commune, en terme de participation, est Val d'Erdre-Auxence avec 13% des remarques.

	Nombre d'avis	Pourcentage
EOLIEN	25	45%
SOLAIRE :	24	44%
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>	13	24%
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>	6	11%
<i>AGRIVOLTAISME</i>	2	4%
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>	2	4%
<i>TRACKER SOLAIRE</i>	1	2%
METHANISATION	4	7%
HYDROELECTRICITE	2	4%
TOTAL	55	100%

Les avis sont **principalement orientés sur les ZAEnR relatives à l'éolien (45%) puis au solaire (44%)**. Ces deux filières énergétiques représentent près de 90% des avis exprimés. En ce qui concerne la filière solaire, ce sont les ombrières qui ont suscité le plus de remarques.

	Nombre d'avis	Pourcentage
AVIS FAVORABLES	20	36%
DEMANDES COMPLEMENTAIRES	19	35%
AVIS DEFAVORABLES	13	24%
AVIS NUANCES	3	5%
TOTAL	55	100%

Globalement, **les avis sont partagés sur les ZAENR proposées**, avec un tiers des avis favorables (36%), un tiers des avis qui concernent des demandes complémentaires pour l'intégration de nouvelles ZAEnR (35%) et un tiers des avis défavorables ou plus nuancés (24% + 5%).

	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
ERDRE-EN-ANJOU	16 (62%)	3 (12%)		7 (27%)	26
VAL D'ERDRE-AUXENCE		6 (86%)		1 (14%)	7
LE LION-D'ANGERS	2 (40%)	1 (20%)		2 (40%)	5
LA JAILLE-YVON				4 (100%)	4
JUVARDEIL	1 (25%)	1 (25%)	1 (25%)	1 (25%)	4
GREZ-NEUVILLE		2 (50%)	1 (25%)	1 (25%)	4
BECON-LES-GRANITS			1 (33%)	2 (67%)	3
MONTREUIL-SUR-MAINE				1 (100%)	1
THORIGNÉ-D'ANJOU	1 (100%)				1
TOTAL	20 (36%)	13 (24%)	3 (5%)	19 (35%)	55

Plus spécifiquement, **les avis sont contrastés entre les communes**. Les avis sur la commune d'Erdre-en-Anjou font apparaître une relative adhésion sur les ZAEnR proposées, avec 62% des avis favorables. Toutefois, les demandes complémentaires pour l'intégration de nouvelles ZAEnR sont à signifier (27%). Pour ce qui est de la commune de Val d'Erdre-Auxence, les avis sont assez défavorables sur les ZAEnR proposées, avec 86% des sondages.

	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demande complémentaires	TOTAL
EOLIEN	11 (44%)	8 (32%)		6 (24%)	25
SOLAIRE :	7 (29%)	3 (13%)	3 (13%)	11 (46%)	24
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>	4 (31%)	3 (23%)	3 (23%)	3 (23%)	13
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>	3 (50%)			3 (50%)	6
<i>AGRIVOLTAISME</i>				2 (100%)	2
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>				2 (100%)	2
<i>TRACKER SOLAIRE</i>				1 (100%)	1
METHANISATION	2 (50%)	2 (50%)			4
HYDROELECTRICITE				2 (100%)	2
TOTAL	20 (36%)	13 (24%)	3 (5%)	19 (35%)	55

En ce qui concerne les différentes filières d'énergie renouvelable, les avis sur l'éolien sont là encore assez partagés avec 44% des avis favorables, 32% des avis défavorables et 24% des avis qui concernent des demandes complémentaires pour l'intégration de nouvelles ZAEnR. Pour le solaire, la situation est similaire avec 29% d'avis favorables, 46% de demandes complémentaires, 13% d'avis nuancés et 13% d'avis défavorables. Pour la méthanisation, les avis sont répartis à 50% favorables et 50% défavorables. Et pour l'hydroélectrique, les avis sont à 100% favorables.

7. Eléments de synthèse de la concertation par commune

Erdre-en-Anjou

ERDRE-EN-ANJOU	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN	11 (65%)	1 (6%)		5 (29%)	17
SOLAIRE :	3 (60%)			2 (40%)	5
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>	1 (33%)			2 (67%)	3
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>	2 (100%)				2
<i>AGRIVOLTAISME</i>					
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>					
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION	2 (50%)	2 (50%)			4
HYDROELECTRICITE					
TOTAL	16 (62%)	3 (12%)		7 (27%)	26

EOLIEN	
Avis favorables	<i>Encouragements pour constituer un parc éolien citoyen aux retombées économiques locales (n°144).</i>
Avis défavorables	<i>Oppositions à la zone éolienne (n°144) quant à ses impacts écologiques et sur le cadre de vie ainsi qu'aux problématiques de coûts d'installation, d'entretien, de rentabilité, d'obsolescence et de recyclabilité des matériaux.</i>
Demandes complémentaires	<i>Demandes de ZAE nR complémentaire (n°144) sur l'ensemble des zones favorables à l'éolien localisées sur la commune, notamment sur la zone étudiée pour le projet éolien de l'association « le Souffle de l'Erdre ». Questionnements sur la zone manquante parmi les deux zones favorables à l'éolien de la commune.</i>
SOLAIRE	
OMBRIERES SOLAIRES	
Demandes complémentaires	<i>Propositions de ZAE nR complémentaires sur le parking de la mairie, ainsi que sur les parkings publics, ateliers municipaux, zones d'activités économiques et aux endroits bénéficiant de la meilleure rentabilité économique (n°6050 ; 1739).</i>
CENTRALES SOLAIRES AU SOL	
Avis favorables	<i>Soutiens aux zones définies par la commune (n°472 ; 505). Une centrale au sol permettrait de réduire les coûts de dépollution de la zone SAITS.</i>
METHANISATION	
Avis favorables	<i>Soutiens au projet de méthanisation d'Erdre-Biogaz (n°3) pour produire du gaz localement et réduire les émissions de gaz à effet de serre.</i>
Avis défavorables	<i>Oppositions quant à la proximité du projet d'Erdre-Biogaz (n°3) avec la zone agglomérée, la traversée du bourg par les engins agricoles ainsi que sur le risque de production de cultures (maïs) pour alimenter le méthaniseur.</i>

Val d'Erdre-Auxence

VAL D'ERDRE-AUXENCE	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN		6 (100%)			6
SOLAIRE :				1 (100%)	1
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>					
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>					
<i>AGRIVOLTAISME</i>				1 (100%)	1
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>					
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL		6 (86%)		1 (14%)	7

EOLIEN	
Avis défavorables	<i>Oppositions au projet éolien du Louroux-Béconnais (n°46) pour sa proximité aux habitations, avec le parc éolien d'Angrie et celui en étude sur Erdre-en-Anjou, ainsi que pour ses impacts sur la biodiversité, les paysages, le bruit, les émissions de carbone ou la dépréciation immobilière. Sont également exprimées les problématiques de recyclage, d'intermittence et de démantèlement des éoliennes. La concertation avec les habitants est remise en question. Il est également expliqué qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire pour les communes à définir des ZAE nR en faveur de l'éolien, et que les ressources financières générées par l'éolien localement seraient déduites de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Demandes de participation approfondie des habitants pour la définition des ZAE nR, ainsi qu'une évaluation des impacts environnement, sociaux et paysagers de ces zones.</i>
SOLAIRE	
AGRIVOLTAISME	
Demandes complémentaires	<i>Porté à connaissance d'un projet d'agrivoltaïsme sur une surface de 33ha pour une production couplée en bovin viande et solaire au sol. L'exploitant agricole est accompagné par la société ERG qui a déjà rencontré la municipalité. Le porteur de projet reste à disposition de la municipalité pour échanger sur l'évolution du projet.</i>

Le Lion d'Angers

LE LION D'ANGERS	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN					
SOLAIRE :	2 (40%)	1 (20%)		2 (40%)	5
OMBRIERE SOLAIRE	2 (67%)	1 (33%)			3
CENTRALE SOLAIRE AU SOL				1 (100%)	1
AGRIVOLTAISME					
SOLAIRE EN TOITURE					
TRACKER SOLAIRE				1 (100%)	1
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL	2 (40%)	1 (20%)		2 (40%)	5

SOLAIRE	
OMBRIERES SOLAIRES	
Avis favorables	<i>Encouragements à développer les ombrières solaires dans la zone d'activités de la Sablonnière (n°6047) pour réduire la facture énergétique des entreprises. Propositions de faire des parkings « vitrines » de la production d'énergie renouvelable sur des terrains artificialisés (n°2023).</i>
Avis défavorables	<i>Mise en exergue de la nécessité de croiser les études de requalification urbaine du Lion d'Angers, le Plan local d'urbanisme intercommunal avec les zones proposées pour les ombrières solaires. Alertes quant aux risques de concurrence entre la production d'énergies renouvelables locales et la nécessité de revégétalisation de la ville (n° 2008; 491; 2001; 2002; 2007; 2013; 2017; 2019).</i>
CENTRALES SOLAIRES AU SOL	
Demandes complémentaires	<i>Demandes de rendez-vous de la Société David Energies pour évaluer la compatibilité de sites qu'ils ont identifiés comme pouvant être proposés en ZAEnR. Ces sites seraient en zone urbaine à vocation économique.</i>
TRACKER SOLAIRE	
Avis favorables	<i>Demandes d'accompagnement pour installer des trackers solaires dans la zone d'activités de la Sablonnière. L'énergie produite serait utilisée en autoconsommation par l'entreprise AMPS49.</i>

La Jaille-Yvon

LA JAILLE-YVON	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN					
SOLAIRE :				2 (100%)	2
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>					
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>					
<i>AGRIVOLTAISME</i>				1 (100%)	1
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>				1 (100%)	1
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE				2 (100%)	2
TOTAL				4 (100%)	4

SOLAIRE	
AGRIVOLTAISME	
Avis favorables	<i>Questionnements quant à la possibilité d'installer des panneaux solaires en plein champs.</i>
SOLAIRE EN TOITURE	
Avis favorables	<i>Propositions de ZAEnR complémentaires sur la toiture de l'Eglise et de la nouvelle école.</i>
HYDROELECTRICITE	
Demande complémentaires	<i>Propositions de ZAEnR complémentaire pour une micro-centrale hydroélectrique sur le barrage de la Jaille-Yvon.</i>

Juvardeil

JUVARDEIL	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN		1 (100%)			1
SOLAIRE :	1 (33%)		1 (33%)	1 (33%)	3
OMBRIERES SOLAIRES	1 (50%)		1 (50%)		2
CENTRALES SOLAIRES AU SOL				1 (100%)	1
AGRIVOLTAISME					
SOLAIRE EN TOITURE					
TRACKER SOLAIRE					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL	1 (25%)	1 (25%)	1 (25%)	1 (25%)	4

EOLIEN	
Avis défavorables	<i>Oppositions à l'éolien pour ses impacts paysagers, sonores et d'artificialisation des sols.</i>
SOLAIRE	
OMBRIERES SOLAIRES	
Avis favorables	<i>Encouragements à poursuivre les réflexions sur la zone (n°4695).</i>
Avis nuancés	<i>Mise en avant de la cohérence de la zone (n°4695) à proximité d'une aire d'accueil touristique et d'un restaurant guinguette. Demande d'informations quant aux impacts environnementaux d'une ombrière solaire.</i>
CENTRALES SOLAIRES AU SOL	
Demandes complémentaires	<i>Proposition de ZAEnR complémentaire sur un terrain municipal « rue des noisettes ».</i>

Grez-Neuville

GREZ-NEUVILLE	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN				1 (100%)	1
SOLAIRE :		2 (67%)	1 (33%)		3
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>		2 (67%)	1 (33%)		3
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>					
<i>AGRIVOLTAISME</i>					
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>					
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL		2 (50%)	1 (25%)	1 (25%)	4

EOLIEN	
Demandes complémentaires	<i>Propositions de la société Soleil du Midi d'intégrer la zone du projet éolien citoyen de Longuenée (déjà autorisée) en ZAEnR.</i>
SOLAIRE	
OMBRIERES SOLAIRES	
Avis défavorables	<i>Oppositions à l'installation d'une ombrière solaire sur le parking de la Croix d'Etain située à moins de 500m de l'Eglise qui est classée aux Monuments historiques. Au regard des zones proposées par la commune, suggestion de faire évoluer la lecture de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour permettre les projets de rénovations énergétiques et confort thermique des habitants dans le bourg de la commune.</i>
Avis nuancés	<i>Favorable à l'installation d'ombrières solaires en zones commerciales (ZAC de la Grée), sur un parking existant (La Mascotte à Grioul), sur les toitures des particuliers, hangars agricoles, hangars des services techniques et les toitures des services publics. Oppositions à l'installation d'une ombrière solaire sur le parking de la Croix d'Etain situé à moins de 500m de l'Eglise qui est classée aux Monuments historiques, ainsi qu'aux autres ombrières situées dans le bourg pour des raisons de cohérence architecturale (n°1984 ; 1985). Questionnement quant à la gestion des eaux pluviales des ombrières solaires.</i>

Bécon-les-Granits

BÉCON-LES-GRANITS	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN					
SOLAIRE :			1 (33%)	2 (67%)	3
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>			1 (50%)	1 (50%)	2
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>				1 (100%)	1
<i>AGRIVOLTAISME</i>					
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>					
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL			1 (33%)	2 (67%)	3

SOLAIRE	
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>	
Avis nuancés	<i>Interrogations quant aux secteurs d'implantation des ombrières solaires. Favorable en zone commerciale mais défavorable sur des zones déjà arborées. Invitation à la réflexion plus large sur le rapport entre les coûts, impacts et bénéfices des ombrières solaires.</i>
Demandes complémentaires	<i>Propositions d'une ZAEnR complémentaire sur le place du Stade.</i>
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>	
Demandes complémentaires	<i>Demande de rendez-vous de la Société David Energies pour évaluer la compatibilité de sites qu'ils ont identifiés comme pouvant être proposés en ZAEnR. Ces sites seraient en zone urbaine à vocation économique.</i>

Montreuil-sur-Maine

MONTREUIL-SUR-MAINE	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN					
SOLAIRE :				1 (100%)	1
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>					
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>					
<i>AGRIVOLTAISME</i>					
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>				1 (100%)	
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL				1 (100%)	1

SOLAIRE	
SOLAIRE EN TOITURE	
Demandes complémentaires	<i>Demande d'accompagnement pour regarder l'opportunité de l'installation de panneaux solaires sur le toit d'une grange (30 m²).</i>

Thorigné d'Anjou

THORIGNE D'ANJOU	Avis favorables	Avis défavorables	Avis nuancés	Demandes complémentaires	TOTAL
EOLIEN					
SOLAIRE :	1 (100%)				1
<i>OMBRIERES SOLAIRES</i>					
<i>CENTRALES SOLAIRES AU SOL</i>	1 (100%)				1
<i>AGRIVOLTAISME</i>					
<i>SOLAIRE EN TOITURE</i>					
<i>TRACKER SOLAIRE</i>					
METHANISATION					
HYDROELECTRICITE					
TOTAL	1 (100%)				1

SOLAIRE	
CENTRALES SOLAIRES AU SOL	
Avis favorables	<p><i>Une ambition saluée sur les ZAEnR proposées sur les centrales solaires au sol (n°456 ; 453) et en ombrières solaires. Un questionnement sur la manière de financer les projets pour la commune. Une demande de partage d'informations sur les études de faisabilité et le business plan des projets envisagés. Une interrogation quant au devenir de la plantation de pins sur la zone n°453.</i></p>

8. Avis du public anonymisés

Les avis du public présentés ci-après ont été anonymisés et repris tel que rédigés par les contributeurs.

Erdre-en-Anjou

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>Etant sensible à un éventuel projet éolien participatif sur la commune, je me demande pourquoi une seule des deux zones où pourraient être implantées des éoliennes figure sur la carte ?</i>
ERDRE-EN-ANJOU	SOLAIRE	6050 ; 1739	<i>Des ombrières dans laZA peuvent empêcher le développement du bâti pour des artisans .Sur le parking de la mairie cela empêchera la mise en place de chapiteaux .</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>La zone D'accélération éolien ne comprend pas toute la Zone potentiellement exploitable.</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>La production d'énergie qu'elle qu'elle soit a un impact écologique. La création de nouveaux lotissements au sein de la commune augmentera de fait la demande en énergie malgré des constructions annoncées basse consommation. De nouveaux habitants entraînent de fait une augmentation des équipements publics consommateurs d'énergie. Aucune estimation des coûts d'installation et d'entretien et de rentabilité ne sont indiqués dans ce dossier, rien sur l'obsolescence des matériaux et leur recyclage. D'autres solutions pourraient être proposées en fonction du patrimoine naturel de la commune sans que la faune et la flore et les habitants en pâtissent. La création d'une forêt ou la plantation d'arbres en compensation du bois utilisé pour la chaufferie à bois me paraît être un sujet de réflexion. Je souhaite que la commune travaille sur des projets plus en accord avec la nature, je n'habite pas à la campagne pour avoir vu sur des éoliennes ou des ombrières.</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>bien prendre en compte les zones prévues dans le projet " le souffle de l'erdre " ce qui n'est pas le cas de la patate dessinée sur la carte mise en ligne.</i>
ERDRE-EN-ANJOU	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<i>En regardant l'ensemble des propositions des sites des combrières photovoltaïques il y a des incohérences . En effet ,des zones on été répertoriées en faisant abstraction de la rentabilité car il y a des surfaces indiqués coutera chère par rapport a la production. Les zones de parking publics en combrières sont la priorité et l'ensemble des zones d'activités en demandant aux architectes des bâtiments de France d'appuyer ces projets . La possibilité d'inclure une zone d'ombrière sur le site de nos ateliers municipaux été écarté ou oublié donc a réintégré Il faut développer au maximum cette énergie, toute en ayant une rentabilité</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144 ; 46	<i>Sur notre territoire de communauté de commune il y a deux zones Val d'Erdre Auxence et Erdre en Anjou répertoriées .Ces deux parcs identifiés sont en cours de constitution , il faut soutenir les deux car ils sont dans la même zone géographique et permettre des économies d'échelles pour la mise en réseau de la production et d'avoir une équité sur entre nos communes. Pour nos générations futur il faudra de plus en plus d'énergie (voiture électrique ,</i>

Rapport de synthèse

Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

			<p>système de chauffage ,bâtiment climatisé, population en augmentation ..) Demain on aura besoin de toutes formes d'énergies renouvelables pour diminuer notre empreinte carbone, l'éolien en fait partie et permet de produire localement Il faut soutenir l'ensemble des parcs et ne pas prioriser l'un plus que l'autre car les études d'impactes , les procédures administratives sont longues. La communauté de commune , la commune doit soutenir publiquement et aider a construire ces parcs et il faut agir maintenant.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>Pourquoi se priver de l'ensemble de l'emprise du parc éolien défendu par 2 associations citoyennes d'Erdre en Anjou : ASL de la source de l'Erdre et l'association le souffle de l'Erdre. Sur la carte présentée sur le site, comparer celle de Val d'Erdre Auxence, l'échelle n'est pas la même.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	METHANISATION	3	<p>je soutient le projet</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>je m'étonne sur le fait que sur les 2 zones recensées, il n'y en ai que 1 en accélération.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>Face au changement climatique, la réduction de notre consommation d'énergie est une nécessité. La transition vers des modes de production d'énergie renouvelable devient primordiale.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>Zone ne semblant pas créer de soucis à une implantation d'éoliennes.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	METHANISATION	3	<p>Les projets de méthanisations provoquent une dérive qui est un non sens écologique, ou le but consiste à produire des cultures(maïs entre autre) dans l'unique but d'allimenter le méthaniseur, même dérive que provoque l'argivoltaïmse ou on se rend compte que les champs ne sont plus exploité après l'implémentation des panneau solaire.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>Je suis favorable a l'implémentation de ce projet éolien Citoyen.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>Je suis d'accord pour se projet d'énergie renouvelable vue la conjoncture sur le manque d'électricité Et surtout c'est un projet qui est porté par les citoyens</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>Bonjour, je suis favorable au développement d'éoliennes pour la production d'énergie propre. A voir combien d'éoliennes peuvent être installées sur ce secteur, afin d'alimenter un maximum d'habitants, notamment ceux de la commune.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	METHANISATION	3	<p>C'est un projet qui permet de limiter les gaz à effet de serre, et de produire du gaz d'origine naturelle. C'est un projet à favoriser.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<p>une association de propriétaires est déjà faite. Le but de ce projet éolien est d'avoir une gouvernance citoyenne, pour avoir des retombées économiques locales. Une association citoyenne est en cours de rassemblement.</p>
ERDRE-EN-ANJOU	SOLAIRE	6050	<p>Favorable pour une mise en place maximale de photovoltaïque en toitures et combrières</p>
ERDRE-EN-ANJOU	METHANISATION	3	<p>projet prévu trop prêt de l'agglomération , transit de tracteurs avec de grosses bennes important .</p>

Rapport de synthèse
Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

BECON-LES-GRANITS	SOLAIRE	1	<i>Globalement, sur Bécon ou ailleurs, pour les ombrières, le rapport surface couverte / énergie développée / esthétique du site est intéressant à partir de combien de KW? Il faut des ombrières, ok, sur une zone commerciale, ok, mais en zone arborée... Bonne fin d'année à vous!</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>Intéressant si c est un parc éolien détenu par et pour les citoyens de notre commune et alentours .Une belle façon de rapprocher les habitants sur un projet commun ,en développant les énergies renouvelables limitant les effets du réchauffement climatique.</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>soutien au projet de l'association Le Souffle de l'Erdre</i>
ERDRE-EN-ANJOU	SOLAIRE	472	<i>Avis favorable</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>Avis favorable</i>
ERDRE-EN-ANJOU	SOLAIRE	505	<i>L'installation de panneaux photovoltaïques sur l'espace SAITS ne nécessiterait pas des travaux de dépollution trop importants.</i>
ERDRE-EN-ANJOU	EOLIEN	144	<i>Avis très favorable; favorable à la mise en projet d'un parc citoyen</i>

Val d'Erdre-Auxence

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
VAL D'ERDRE-AUXENCE	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p><i>Jeune éleveur installé depuis 2020, je souhaite aujourd'hui porté un projet agrivoltaïque qui consiste à coupler le pâturage des mes bovins viande de race Limousine, à une activité solaire. La société ERG qui m'accompagne et souhaite m'aider à développer ce projet a déjà eu l'occasion de rencontrer Mr le Maire pour l'informer de ce projet innovant et totalement d'actualité sur les enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique.</i></p> <p><i>La zone qui accueillerait le projet comprend les parcelles suivantes : Commune déléguée du Louroux-Béconnais : F417 , F319 , F413 , F507 , F412 , F411 , F415 , F318 , F409 , F508 , F315 , F410 , F408 , F509</i></p> <p><i>Cela correspond à 33ha. Sachant que le projet ne fera bien évidemment pas toute la surface de ces parcelles et viendra s'adapter en fonction de l'environnement , de la faune , de la flore, des riverains ... Le projet n'en ai qu'a son démarrage.</i></p> <p><i>Je reste à votre disposition pour approfondir la réflexion sur ce sujet et la municipalité sera de toute manière informée au fil de l'avancement du projet.</i></p>
VAL D'ERDRE-AUXENCE	EOLIEN	46	<i>Résidant en bordure de la zone du projet éolien du Louroux, je m'y oppose d'emblée suite à la nuisance visuelle subie par la présence du mât de mesure, la nuisance sonore à venir surtout l'impact réel sur la biodiversité .Ce projet complété par le parc d'Angrie déjà existant et par le projet d'Erdre en anjou fera de notre environnement le centre de gravité d'un territoire truffé d'éoliennes !...</i>

Rapport de synthèse
Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

VAL D'ERDRE-AUXENCE	EOLIEN	46	<i>Habitant d'Angrie tout près de du projet du Louroux Beconnais (moins d'un km) Non à l'éolien qui a une empreinte carbone élevé , pales non recyclage , quand il n'y a pas de vent c'est les centrales à gaz qui prennent le relais (très cartonnées) l'éolien produit trop peu , et la finalité dans 20 ans qui va payer le démantèlement (200 000€) par éolienne des nombres consécant des socles de béton pollueront nos terres agricoles ,et notre santé bruit, effet tromboscopique , tout les oiseaux ,chauve souris, tués par les pâles.</i>
VAL D'ERDRE-AUXENCE	EOLIEN	46	<i>Zone beaucoup trop proche des habitations sans concertation réelle des habitants de la zone.</i>
VAL D'ERDRE-AUXENCE	EOLIEN	46	<p><i>Objet : Inopportunité des Zones d'Accélération Éolienne</i></p> <p><i>Madame/Monsieur le Maire</i> <i>Vous allez être sollicité(e) par la préfecture de votre département pour proposer, d'ici à la fin de l'année (ou peut-être en janvier), après consultation des habitants de votre commune, une ou plusieurs zones d'accélération des énergies renouvelables (ZADER). Peut-être avez-vous d'ailleurs déjà été saisi sur le sujet. Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur deux points.</i></p> <p><i>Vos droits</i> <i>Tout d'abord, sachez que vous n'êtes aucunement tenu de faire une telle proposition. En effet, le « Guide à destination des élus locaux », intitulé « Planification des Énergies Renouvelables », préfacé par la ministre de la Transition Énergétique, Mme Pannier-Runacher, et diffusé sur internet en juillet 2023, contient à sa quatrième page le passage suivant : « Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelable s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie etc. »</i></p> <p><i>Il n'y a donc aucune obligation réglementaire de proposer une ZADER notamment avec de l'éolien. Vous pouvez, comme il vient d'être dit, vous contenter de formes d'énergie moins agressives, comme le solaire thermique, ou la géothermie (pompes à chaleur), dont le gouvernement vient de rappeler l'utilité.</i></p> <p><i>En tout cas, aucune commune ne peut être contrainte d'accepter une zone d'accélération (éolienne ou autre) dont elle ne veut pas. L'article 15, III de la loi du 10 mars 2023 est, à ce sujet, parfaitement clair : il subordonne la création de zones à l'avis conforme des communes concernées.</i></p> <p><i>Il est enfin important de rappeler que les promoteurs n'auront aucune obligation d'installer les éoliennes dans ces zones. Il s'agit simplement d'un mécanisme incitatif.</i></p> <p><i>L'éolien, une mauvaise solution</i></p> <p><i>Contrairement à ce qui est souvent affirmé, l'éolien terrestre n'est pas un moyen de réduire les émissions de CO2 ni donc de faciliter la transition énergétique. En effet, sa production dépend des vents. Contrairement à celle de l'hydro-électricité ou du nucléaire, elle est intermittente : en moyenne, pour la France, une éolienne terrestre ne produit qu'à 24 % de sa capacité. Or les usagers ont besoin d'une alimentation régulière en électricité. D'où la nécessité de compléter l'éolien par une autre source qui, en l'état actuel des techniques, ne peut être que des centrales à gaz, polluantes (dégagements de CO2 et de méthane). La preuve : l'Allemagne, qui a multiplié les implantations éoliennes, vient de lancer un vaste programme de centrales à gaz ; en France, une importante centrale à gaz a récemment été inaugurée à Landivisiau (Finistère). Au lieu d'améliorer la situation, on l'aggrave.</i></p> <p><i>Il faut savoir qu'un supplément d'éolien terrestre n'est pas nécessaire pour couvrir la consommation d'électricité croissante de notre pays. Cette couverture peut être assurée en faisant appel à des formes d'énergie non intermittente (voir sur internet les travaux du Céréme, cercle de réflexion, indépendant).</i></p> <p><i>Certaines collectivités pensent en outre que l'implantation d'éoliennes apportera une ressource à leur commune. C'est une illusion. En effet, toutes les ressources nouvelles des communes sont prises en compte pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'État. Les collectivités qui ont accueilli des éoliennes</i></p>

			<p>peuvent donc perdre, par une réduction de cette DGF, une bonne partie de ce que leur a apporté l'éolien. Et surtout, il faut tenir compte de la dépréciation des maisons du voisinage, laquelle atteint aisément 40 % (d'où des réductions de taxe foncière). Les habitations les plus proches des éoliennes ne sont même plus vendables ; leur dépréciation approche de 100 %. Si l'on considère ensemble, comme il se doit, la commune et ses habitants, l'implantation d'éoliennes est inévitablement perdante.</p> <p>D'ailleurs, la plupart des communes rurales connaissent un déclin démographique. Elles ont besoin de nouveaux habitants. L'épidémie de Covid leur a offert une chance, en incitant les citoyens à s'installer à la campagne. Des éoliennes de 200 mètres de haut (deux tiers de la tour Eiffel), ou même plus, dépassant toutes les collines, ne manqueraient pas de faire fuir les candidats.</p> <p>Cette dépréciation immobilière causée par les éoliennes s'accompagne en effet d'une atteinte globale à l'environnement et aux paysages.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons donc de ne proposer aucune zone d'accélération prévoyant des éoliennes, et de résister aux éventuelles pressions.</p>
VAL D'ERDRE-AUXENCE	EOLIEN	46	<p>Je me permets de vous écrire pour exprimer mes préoccupations et mon opposition au projet de définir des zones pour accélérer l'implantation des énergies renouvelables dans notre commune.</p> <p>Je comprends l'importance de la transition énergétique et la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Cependant, je crois fermement qu'il est essentiel de considérer attentivement l'impact que de tels projets pourraient avoir sur notre environnement local.</p> <p>L'urgence climatique et la nécessité de passer à des sources d'énergie plus durables sont des défis cruciaux de notre époque. Cependant, cela ne devrait pas justifier la précipitation dans l'implantation de projets d'énergies renouvelables sans une évaluation minutieuse de leur impact sur notre écosystème local, sur la biodiversité, sur la qualité de vie des habitants et sur le paysage.</p> <p>Il est nécessaire de trouver un équilibre entre la promotion des énergies renouvelables et la préservation de notre environnement naturel, de nos paysages et de notre cadre de vie.</p> <p>Je vous prie donc de prendre en considération ces préoccupations et d'initier un processus participatif approfondi qui implique les habitants et les experts locaux dans la prise de décision concernant ces zones d'accélération pour les énergies renouvelables. Une évaluation complète de l'impact environnemental, social et paysager doit être effectuée avant toute décision définitive.</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte ces éléments dans votre réflexion sur ce projet crucial pour notre commune.</p>
VAL D'ERDRE-AUXENCE	EOLIEN	46	<p>à la vue des différents projets il est consternant de constater que nous allons être impactés par deux projets éoliens (n°46 et n°144) voir un troisième projet sur le secteur de la varenne.</p> <p>A ce jour, les autres communes font un choix différent (photovoltaïque et méthanisation) quant aux développements de ses nouvelles énergies, moins gênantes pour la population, la biodiversité, notre écosystème, les impacts environnementaux, perte de terre agricole, etc</p> <p>et tout cela pour produire de l'énergie qui ne sera consommée que très peu sur notre territoire.... nous ne sommes que 36542 habitants (données INSEE 2020) aujourd'hui un seul projet éolien produit l'énergie pour 36000 habitants (dixit Total énergie réunion de pseudo concertation quand le projet est déjà bouclé) il y a certainement un problème dans tous ces projets.... on veut sauver notre planète en faisant encore et encore du fric. Que font nos élus qui sont sensés gérer notre territoire ?</p>

Le Lion d'Angers

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
LE LION-D'ANGERS	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p>Bonjour</p> <p>Je souhaiterai installer un tracker au centre de mon terrain zone de la sablonnière, il me permettrait d'utiliser cette énergie pour le fonctionnement de l'entreprise.</p> <p>Je ne souhaite pas installer de panneau solaire sur les toits pour éviter tout risque supplémentaire en cas d'incendie.</p> <p>Je suis joignable par téléphone au besoin</p> <p>Bien cordialement</p>
LE LION-D'ANGERS	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je me permets de vous contacter en tant que représentant de la société David Énergies, un développeur local de projets d'énergies renouvelables établi à Angers. Forts d'une expérience de vingt ans, nous sommes engagés dans le développement, le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables dans la région des Pays-de-la-Loire et les départements voisins.</p> <p>Au cours de nos travaux de prospection au sein de la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou, nous avons identifié plusieurs zones propices au développement de projets de centrales photovoltaïques. Cependant, après avoir pris connaissance des zones d'accélération que vous avez publiées, nous avons constaté que ces zones ne s'y trouvent pas. Ces zones, dédiées à l'urbanisation à vocation économique, offrent un cadre propice à l'installation d'équipements d'intérêt collectif, ce qui les rend idéales pour des projets tels que les nôtres.</p> <p>Dans cette optique, je souhaiterais solliciter un rendez-vous avec vous afin de présenter plus en détail notre société, d'explorer le positionnement de la commune vis-à-vis du développement des énergies renouvelables pendant cette période de consultation publique, et d'évaluer la compatibilité de notre projet avec la zone concernée.</p> <p>Je vous propose de convenir ensemble d'une date propice à cette rencontre. Vous pouvez me joindre par téléphone au 06 43 72 29 85 ou par courriel à l'adresse t.goua@davidenergies.eu. Je me tiens également à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.</p> <p>Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Thibaut Goua</p>
LE LION-D'ANGERS	SOLAIRE	6047	<p>Idéale pour compenser et réduire l'impacte des entreprise de la zone en matière de consommation électrique.</p>
LE LION-D'ANGERS	SOLAIRE	2023	<p>Idéale et faire des parkings une vitrine en la matière d'énergie renouvelables.</p>

Rapport de synthèse
Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

LE LION-D'ANGERS	SOLAIRE	2008; 491; 2001; 2002; 2007; 2013; 2017; 2019	<i>Cette consultation est trop complexe et ne permet que de donner un avis sur des zones prédéfinies sans pouvoir en contester la pertinence. Le contexte de la consultation n'est pas évoqué et la notion de "zone d'accélération" n'est pas expliquée. Pour le Lion d'Angers, un schéma directeur de requalification urbaine est à l'étude, la mise en place de zones ombrières photovoltaïque aura un impact sur l'urbanisation et la végétalisation, interdisant ainsi le "reverdissement de la ville", argument fort de requalification urbaine. On ne peut pas ainsi définir des zones de facilitation du photovoltaïque en ville sans une vision plus globale du futur plan d'urbanisme. Il n'y a pas lieu au Lion d'Angers d'"accélérer" les procédures. Les futurs projets devront toujours pouvoir être examinés même si l'étude des dossiers peut prendre du temps.</i>
------------------	---------	---	--

La Jaille-Yvon

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
LA JAILLE-YVON	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<i>bonjour des panneaux en plein champs ;est ce possible possible ?</i>
LA JAILLE-YVON	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<i>Sur la toiture de l'église Saint-LOUP, cadastre parcelle n°0362 Pose de panneaux photovoltaïques sur le versant Sud (il existe des model de panneaux discret) Sur la toiture de la nouvelle école, cadastre parcelle n°0341 Pose panneaux photovoltaïques.</i>
LA JAILLE-YVON	HYDROELECTRICITE	AUCUNE REFERENCE	<i>Nombreux barrage avec moulin sur la rivière Mayenne qui pourraient être équipés de centrale hydroélectrique</i>
LA JAILLE-YVON	HYDROELECTRICITE	AUCUNE REFERENCE	<i>Création d'une micro centrale hydroélectrique sur le barrage de la Jaille-Yvon</i>

Juvardeil

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
JUVARDEIL	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<i>grand terrain rue des noirettes appartenant déjà à la commune !</i>
JUVARDEIL	SOLAIRE	4695	<i>Bonne idée.</i>
JUVARDEIL	SOLAIRE	4695	<i>Proximité d'un site d'accueil touristique à deux points de vue: aire d'accueil touristique de bord de rivière et restaurant-guinguette. Quels sont les impacts environnementaux de la mise en place d'une ombrière+ panneaux photovoltaïques? Par ailleurs, le CM de Juvardeil a envisagé d'autres localisations pour zones d'accélération. On ne les retrouve pas sur ce site</i>

Rapport de synthèse
Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

JUARDEIL	EOLIEN	AUCUNE REFERENCE	<i>Pour moi je ne voie pas l'intérêt de mettre des éoliennes qui malgré se que vous dites c'est bruyant et gâche le paysage de notre belle nature car encore du béton et je trouve sa bien dommage</i>
----------	--------	------------------	--

Grez-Neuville

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
GREZ-NEUVILLE	EOLIEN	AUCUNE REFERENCE	<p><i>Bonjour,</i></p> <p><i>Soleil du Midi a développé le parc éolien citoyen de Longuenée, dont l'autorisation environnementale a été délivrée par le préfet en décembre 2021. Ce projet est notablement soutenu par le territoire via l'adhésion de l'association de citoyens Les Ailes de Longuenée, qui doit entrer au capital du projet et faire de ce projet un projet à gouvernance partagée. Ce projet illustre les ambitions de la Charte pour des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale en Maine-et-Loire, co-animée par l'association RECIT, le Siéml et le Département de Maine-et-Loire, alors qu'il a été imaginé et autorisé bien avant la parution de cette Charte. Soleil du Midi est pionnière dans les énergies renouvelables citoyennes ! Nous sommes donc naturellement signataires de cette Charte.</i></p> <p><i>Nous encourageons donc la démarche de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour favoriser la transition énergétique de son territoire.</i></p> <p><i>Cette contribution vise à proposer d'identifier la zone du projet éolien de Longuenée – autorisé – parmi les zones d'accélération.</i></p> <p><i>Je reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaite une bonne semaine.</i></p> <p><i>Cordialement,</i></p>
GREZ-NEUVILLE	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p><i>Non aux panneaux photovoltaïques sur le parking de la croix d'étain. Cela sera une verrue en plein centre bourg, et ce, à moins de 500m d'un site classé.</i></p>
GREZ-NEUVILLE	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p><i>Oui aux ombrières sur le parking de la Mascotte à Grioul dans la mesure où il a est pris en compte que de nombreux camions se garent actuellement en pleine nuit sur ce parking et qu'une solution de stationnement alternative ai été envisagée.</i></p> <p><i>Oui aux ombrières sur les parkings de la ZAC de la Grée.</i></p> <p><i>Oui aux panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers, sur les hangars agricoles, sur les hangars des services techniques de la mairie, sur les toitures des services publics (centre sportif) et sur les bâtiments et hangars des entreprises sur la Zac de la Grée.</i></p> <p><i>Non aux photovoltaïques au sol sur les terres agricoles.</i></p> <p><i>Non aux serres photovoltaïques sur les terres agricoles de trop nombreux projets sont vides de toute activité agricole (Mauges-sur-Loire n'est qu'un exemple mais dans les faits ce sont de très nombreux projets qui sont concernés) La municipalité et l'état n'auront pas les moyens de contrôler les porteurs de projets peu scrupuleux.</i></p> <p><i>Non aux ombrières au centre bourg et notamment sur le parking de la Croix de l'Étain. L'église est classée au monument historique. Ce parking est situé à moins de 500m de l'édifice.</i></p>

Rapport de synthèse

Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

			<p><i>Je suis surprise que l'architecte des bâtiments de France ai pu donner son accord sur un tel projet qui est de nature à porter une atteinte grave à l'identité du quartier et constituerai une rupture architecturale indéniable.</i></p> <p><i>Cette commune dispose d'un potentiel touristique qu'il ne faudrait pas détruire en cumulant des projets qui seraient de nature à détruire le charme de notre centre bourg. J'en appelle la municipalité d'être vigilante qu'en aux impacts de leurs choix sur ce charme que j'espère voir perdurer.</i></p>
GREZ-NEUVILLE	SOLAIRE	1984 ; 1985	<p><i>Merci de nous associer.</i></p> <p><i>Voici des questions/remarques /suggestions sans doute très basiques :</i></p> <p><i>la zone d'ombrières prévues à la Croix d'Etain se situe dans le périmètre protégé au titre du classement MH de l'église.</i></p> <p><i>Je m'interroge : quand un habitant veut ouvrir une fenêtre de toit , invisible de la rue, pour mieux ventiler et avoir moins chaud sous comble, quand il veut bâtir, hors de toute visibilité un abri pour une voiture qui ainsi de ne sera plus source de renvoyer une chaleur importante dans un jardin etc etc : l'ABF s'y oppose sans se déplacer, avec une approximative perception de la situation sur plan. Pourquoi pas...</i></p> <p><i>Mais si une zone d'ombrières devait venir casser l'harmonie architecturale de notre village rural par un équipement à connotation extrêmement urbaine et contemporaine, ne serait-il pas temps pour l'ABF de reconsidérer la méthode : autoriser de menus aménagements sans impact visuel majeur bénéficiant à un ensemble d'habitants et réduisant leur consommation électrique (plus de lumière naturelle donc moins d'électricité, meilleure ventilation donc moins de climatiseur...) et privilégier l'identité du village. Bref, entre deux maux choisir le moindre</i></p> <p><i>D'autre part, la question de l'énergie hydraulique avec nos barrages est-elle étudiée ? De même, des facilités sont-elles accordées aux propriétaires des moulins à eau ?</i></p> <p><i>Pour le reste, des ombrières dans les espaces commerciaux et industriels : ces sites sont déjà déconnectés du sol rural : autant capitaliser dessus et épargner ce qui reste encore authentique comme les cœurs de village et les forêts (cf projet d'éolienne en lisière de la forêt de Longuenée)</i></p> <p><i>Question : les eaux de pluie qui vont ruisseler sur les panneaux des ombrières : que deviennent-elles ? Stockées ou rejetées dans la Mayenne ?</i></p> <p><i>Voilà.... merci pour votre attention</i></p>

Bécon-les-Granits

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
BECON-LES-GRANITS	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p><i>Madame, Monsieur,</i></p> <p><i>Je me permets de vous contacter en tant que représentant de la société David Énergies, un développeur local de projets d'énergies renouvelables établi à Angers. Forts d'une expérience de vingt ans, nous sommes engagés dans le développement, le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables dans la région des Pays-de-la-Loire et les départements voisins.</i></p> <p><i>Au cours de nos travaux de prospection au sein de la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou, nous avons identifié plusieurs zones propices au développement de projets de centrales photovoltaïques. Cependant, après avoir pris connaissance des zones d'accélération que vous avez publiées, nous avons constaté que ces zones ne s'y trouvent pas. Ces zones, dédiées à l'urbanisation à vocation économique, offrent un cadre propice à l'installation d'équipements d'intérêt collectif, ce qui les rend idéales pour des projets tels que les nôtres.</i></p> <p><i>Dans cette optique, je souhaiterais solliciter un rendez-vous avec vous afin de présenter plus en détail notre société, d'explorer le positionnement de la commune vis-à-vis du</i></p>

Rapport de synthèse

Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

			<p>développement des énergies renouvelables pendant cette période de consultation publique, et d'évaluer la compatibilité de notre projet avec la zone concernée.</p> <p>Je vous propose de convenir ensemble d'une date propice à cette rencontre. Vous pouvez me joindre par téléphone au 06 43 72 29 85 ou par courriel à l'adresse t.goua@davidenergies.eu. Je me tiens également à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.</p> <p>Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Thibaut Goua</p>
BECON-LES-GRANITS	SOLAIRE	1	<p>Globalement, sur Bécon ou ailleurs, pour les ombrières, le rapport surface couverte / énergie développée / esthétique du site est intéressant à partir de combien de KW? Il faut des ombrières, ok, sur une zone commerciale, ok, mais en zone arborée... Bonne fin d'année à vous!</p>
BECON-LES-GRANITS	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	Ombrière entre salle annexe Chopin, cantine et stade à Bécon

Montreuil-sur-Maine

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
MONTREUIL-SUR-MAINE	SOLAIRE	AUCUNE REFERENCE	<p>Bonjour</p> <p>Je souhaiterai installer des panneaux solaire sur le toit d'une grange (permis accepter pour 30m2)</p> <p>Le projet n'a pas été mis en action pour le moment, a voir selon les opportunités</p> <p>Je suis joignable par téléphone au besoin</p> <p>Bien cordialement</p>

Thorigné d'Anjou

COMMUNE ZAENR	TYPE ZAENR	NUMERO DE ZAENR	OBSERVATION ZAENR
THORIGNÉ-D'ANJOU	SOLAIRE	446 ; 453	<p>Félicitations, les projets sont ambitieux. Beaucoup de sites diffus pour les ombrières , c'est bien, mais pourrez vous tous les réaliser ?</p> <p>Sur le site 453, tous les arbres doivent être coupés, c'est une plantation de sapins ?</p> <p>Pour les 2 grosses implantations en particulier, comment envisagez vous les financements pour la commune et la forme des contrats de réalisation et d'exploitation : DSP, marché performanciel, PPP, ... Avez vous déjà procédé à des études de faisabilité et si oui, quels sont les résultats les résultats financiers attendus pour la commune</p>

Conclusion

En synthèse, le présent rapport de la concertation sur les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) fait état des éléments suivants :

- Au total, les communes ont proposé **158 sites** en ZAEEnR,
- Pour l'essentiel de ces sites (**152**), il s'agit de zones potentielles pour des ombrières solaires,
- Ces zones pourraient permettre de réponse à **85% des objectifs énergétiques** fixés pour 2030,
- La participation du public est jugée faible dans le cadre de cette concertation (**55 avis retenus**),
- Les remarques formulées sont donc à utiliser avec prudence compte tenu de la taille de l'échantillon,
- Seulement **9 communes sur 16** ont enregistré des remarques de leurs habitants,
- La commune d'Erdre-en-Anjou concentre près de la moitié (**47%**) des avis formulés,
- Les avis sont principalement orientés sur les ZAEEnR éolienne (**45%**) et solaire (**44%**),
- Les avis sont plutôt partagés avec **36%** d'avis favorables, **24%** d'avis défavorables et nuancés (**5%**),
- Les demandes complémentaires pour l'intégration de nouvelles ZAEEnR sont à signifier (**35%**),
- Les avis sont variables d'une commune à l'autre et en fonction des filières énergétiques,
- Les principales remarques qui ressortent à l'échelle de lecture communautaire :
 - o La proximité des zones éoliennes de Val d'Erdre-Auxence et d'Erdre-en-Anjou,
 - o L'équilibre entre les installations énergétiques et la revégétalisation des bourgs,
 - o L'émergence de projets et demandes agri-voltaïques ou de trackers solaires,
 - o L'opportunité de microcentrales hydroélectriques,
 - o Le développement des ombrières solaires dans les zones d'activités et artificialisées.